



# COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

[COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr](mailto:COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr)

[www.lanhouarneau.fr](http://www.lanhouarneau.fr)

<b>COMPTE RENDU DE REUNION</b>	<b>Conseil municipal du 5 MARS 2020</b>
<b>Nombre de membres :</b> <b>En exercice : 15. Présents : 15. Votants : 15</b>	<b>Date de convocation : 25 février 2020</b> <b>Absents : 0. Excusés : 0</b>

## 1°. Affectation du résultat 2019 et vote du BP 2020 COMMUNE

### Affectation des résultats 2019 sur le BP 2020 :

L'exercice 2019 a été clôturé avec :

- Un excédent de fonctionnement de 259 229.16 euros
- Un excédent d'investissement de 29 982.15 euros

Le conseil municipal reporte les résultats ci-dessus par la répartition suivante sur le BP 2020 :

- 50 000 euros d'excédent de fonctionnement 2019 reportés en recettes de fonctionnement 2020
- 209 229.16 euros d'excédent de fonctionnement 2019 reportés en recettes d'investissement 2020
- 29 982.15 euros d'excédent d'investissement 2019 reportés en recettes d'investissement 2020

### Vote du BP 2020 COMMUNE :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :</b>	<b>828 276.82</b>
Dont :	
Charges à caractère général	241 010.00
Charges de personnel	257 200.00
Charges de gestion courante	265 002.00
Charges financières	29 000.00
Atténuation de recettes	10 476.00
Dépenses imprévues	2 000.00
Opérations d'ordre entre sections	11 367.28
Virement à la section d'investissement	11 221.54

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :</b>	<b>828 276.82</b>
Dont :	
Excédent de fonctionnement reporté	50 000.00
Atténuation de charges	1 000.00
Produit des services, du domaine et ventes diverses	15 500.00
Impôts et taxes	445 000.00
Dotations et subventions	257 307.22
Autres produits de gestion courante	59 469.60
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :</b>	<b>314 674.37</b>
Dont :	
Emprunts et dettes assimilées	66 981.04
Immobilisations incorporelles	1 000.00
Immobilisations corporelles	41 000.00
Travaux en cours	138 693.33
Autres immobilisations financières	1 000.00
Subventions d'équipement versées	66 000.00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>314 674.37</b>
Dont :	
Excédent d'investissement reporté	29 982.15
Virement de la section de fonctionnement	12 221.54
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 367.28
Dotations, fonds diverses et réserves	243 322.36
Subventions reçues	15 000.00
Emprunt	2 781.04

## **2°. Affectation du résultat 2019 et vote du BP 2020 ASSAINISSEMENT**

### **Affectation des résultats 2019 sur le BP 2020 :**

L'exercice 2019 a été clôturé avec :

- |                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| - Un déficit d'exploitation de    | 6 945.12 euros  |
| Excédent antérieur reporté :      | 9 546.11 euros  |
| Soit un excédent final de         | 2 600.99 euros  |
| - Un excédent d'investissement de | 95 923.59 euros |

Les résultats sont reportés sur le BP 2020 ASSAINISSEMENT de la manière suivante :

- 2 600.99 euros d'excédent d'exploitation 2019 reportés en recettes d'exploitation 2020
- 95 923.59 euros d'excédent d'investissement 2019 reportés en recettes d'investissement 2020

**Vote du BP 2020 ASSAINISSEMENT :**

<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION :</b>	<b>42 306.32</b>
Dont :	
Charges à caractère général	15 163.24
Charges financières	10 000.00
Opérations d'ordre entre sections	17 143.08
Virement à la section d'investissement	0.00
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION :</b>	<b>42 306.32</b>
Dont :	
Excédent d'exploitation reporté	2 600.99
Produit des services, du domaine et ventes diverses	30 656.00
Autres produits de gestion courante	452.55
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 596.78
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :</b>	<b>113 575.65</b>
Dont :	
Emprunts et dettes assimilées	11 000.00
Travaux en cours	67 428.87
Frais d'études	26 550.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 596.78
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>113 575.65</b>
Dont :	
Excédent d'investissement reporté	95 923.59
Virement de la section de fonctionnement	0.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 143.08
Dotations, fonds diverses et réserves	508.98

Pour équilibrer le budget 2020, les tarifs ont été modifiés :

- L'abonnement passe de 90 € à 100 € par an et par foyer (il n'avait pas été modifié depuis 2013)
- Le m3 d'eau traitée passe de 1.30 € à 1.40 € (ce tarif n'avait pas été modifié depuis 2007)

### **3°. Affectation du résultat 2019 et vote du BP 2020 LOTISSEMENT**

#### **Affectation du résultat :**

- La section de fonctionnement ne dégage ni excédent ni déficit
- La section d'investissement dégage un excédent de 68 020.68 euros

Le conseil municipal reporte l'excédent d'investissement 2019 en recette d'investissement 2020

#### **Vote du BP 2020 LOTISSEMENT :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :</b>	<b>150 000.00</b>
Dont :	
Charges à caractère général	68 029.68
Opérations d'ordre entre sections	81 970.32
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :</b>	<b>150 000.00</b>
Dont :	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :</b>	<b>150 000.00</b>
Dont :	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>150 000.00</b>
Dont :	
Excédent d'investissement reporté	68 029.68
Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 970.32

### **4°. Taux des 3 taxes locales**

Les taux des trois taxes locales restent inchangés, soit :

Taxe d'habitation :	15.17 %
Taxe sur le foncier bâti :	19.57 %
Taxe sur le foncier non bâti :	44.38 %

## **5°. Contrat d'association avec l'école sainte Thérèse**

L'école sainte Thérèse compte 162 élèves.

Le contrat d'association qui sera versé sur l'année civile 2020, est de 98 875.08 euros, soit 610.34 euros par enfant.

## **6°. Participation aux organismes de regroupement**

Pour le bon fonctionnement des services mis à disposition des administrés, la Commune adhère à des organismes de regroupement, ce qui entraîne les dépenses annuelles suivantes :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - Versement à EPAL pour les activités de l'école de sports :   | 1 526.00 euros  |
| - Versement à EPAL pour les actions 10-14 ans :                | 10 708.00 euros |
| - Versement à EPAL l'accompagnement sportif à l'école :        | 10 815.00 euros |
| - Versement à EPAL pour l'accueil de loisirs des enfants :     | 56 149.92 euros |
| - Club MAGEL des clients Berger-Levrault (progiciels mairie) : | 40.00 euros     |

soit presque 80 000.00 euros dédiés à l'enfance et à la jeunesse pour l'année 2020

## **7°. Participation au budget 2020 du CCAS**

Pour équilibrer le budget 2020 du CCAS, la commune verse une participation de 2 000 euros. Cela lui permettra de fonctionner sur l'année 2020, en attendant de savoir s'il sera reconduit à partir de 2021.

Le conseil municipal du prochain mandat décidera si le CCAS est reconduit, ou s'il sera dissout : il n'est plus obligatoire dans les communes de moins de 1500 habitants, et peut être remplacé par une commission municipale d'action sociale.

## **8°. Validation du zonage d'assainissement collectif 2è tranche**

Le conseil municipal a bien pris note des demandes de raccordements formulées par des administrés, lors de l'enquête publique, alors que leur propriété n'était pas incluse dans le projet de zonage.

Il a consulté le bureau d'étude sur la possibilité de répondre à ces demandes en tenant compte des coûts engendrés et du dimensionnement de la station de traitement des eaux usées (il n'est pas prévu de la modifier).

## **9°. Validation du plan du lotissement Hameau des Bruyères**

Le conseil municipal a validé le plan définitif du lotissement communal HAMEAU DES BRUYERES

Rue du Calvaire

rué Mathurin Méheut



Rue des Ecoles

allée Xavier Grall

Le conseil municipal a autorisé le Maire à faire réaliser les démarches liées au dossier de permis d'aménager, et à signer les documents qui en découlent.